NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R28-2026-228

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2026

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2026-10-26-00001 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Audrey LE CLOAREC dans le cadre de la cession au profit de la Ville de DIEPPE - Dossier DUP ZAC DIEPPE SUD AS 109 (2 pages) Page 3

EPF Normandie

R28-2026-10-26-00001

Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Audrey LE CLOAREC dans le cadre de la cession au profit de la Ville de DIEPPE - Dossier DUP ZAC DIEPPE SUD AS 109

Décision n°1611/2026

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Audrey LE CLOAREC

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, par intérim, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'établissement public foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé dans sa version actualisée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville de DIEPPE, le 18 octobre 2021, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 03 juin 2021 et délibération du Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE, du 1er juillet 2021, et plus spécifiquement pour l'opération de la ZAC DIEPPE SUD, par délibération du Bureau de l'EPF Normandie, acceptant la prise en charge de cette opération, du 04 mars 2010. Un avenant technique au Programme d'Action Foncière a été signé le 12 décembre 2024.

Considérant la prise en charge de la procédure de déclaration d'utilité publique sur le périmètre de la ZAC DIEPPE SUD, après délibération du Conseil d'Administration de l'EPFN le 25 novembre 2022 et délibération du conseil Municipal de la Commune de Dieppe le 15 décembre 2022,

Considérant que cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2023, qu'un arrêté de cessibilité a été rendu le 21 septembre 2023 sur les parcelles nécessaires au projet d'aménagement de la ZAC DIEPPE SUD et qu'une ordonnance d'expropriation a été rendue le 18 juillet 2024 au profit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide, de donner délégation de signature à Madame Audrey LE CLOAREC, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, aux effets ci-après :

(i) signer l'acte authentique établi par l'office notarial, comme repris ci-dessous,
(ii) signer le cahier des charges à annexer aux actes de cession des biens expropriés dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC DIEPPE SUD (Article L 411-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

Article 1er :

(i) Considérant **le projet d'acte de vente** établi par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « RIVES DE SEINE & ASSOCIES », Société titulaire d'Offices Notariaux situés à GRAND-COURONNE et ROUEN, et dont le siège est à GRAND-COURONNE (76530), 5 place Césaire Levillain, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- la Ville de DIEPPE, collectivité territoriale, située dans le département de la Seine-Maritime (76), dont l'adresse du siège est à DIEPPE (76200), 3 parc Jehan Ango BP 226, identifiée sous le numéro SIREN 217602176,

- d'une parcelle de terrain non viabilisée sise à DIEPPE (76200) Rue de l'entrepôt, cadastrée section AS n° 109, d'une contenance de 09a 00ca,

Moyennant le prix de **CENT SOIXANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUARANTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (168.947,94 € T.T.C.), valable jusqu'au 30 décembre 2026**, se décomposant en valeur foncière pour 159.400,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition d'un montant de 7.956,62 € et la TVA sur marge d'un montant de 1.591,32 € stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

(ii) Considérant **le projet de cahier des charges à annexer** aux actes de cession des biens expropriés dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC DIEPPE SUD (Article L 411-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) validé par l'EPF Normandie et la Ville de Dieppe,

Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer ledit cahier des charges annexé à l'acte authentique visé ci-dessus.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 26/10/2026
Le Directeur Général, par intérim

Signé le 26/10/2026
Gilles Gal

Gilles Gal

Certifié par youtrust

Notifiée le 26/10/2026
à Madame Audrey LE CLOAREC
Bon pour accord

Signé le 26/10/2026
Audrey LE CLOAREC

Audrey LE CLOAREC

Certifié par youtrust